

COMMUNE DE MARLY

**Concept général d'évacuation des eaux
Bassin versant inférieur de la Gérine**



Bassin versant

Toutes les surfaces à bâtir seront assainies en système séparatif.

La mesure prioritaire est l'extraction, par les communes, de leur rejet permanent d'eaux claires au réseau intercommunal des canalisations.

Pour ce qui concerne l'évacuation des eaux pluviales, on recourra prioritairement à l'infiltration, pour autant que les conditions hydrogéologiques soient favorables et que les éventuelles restrictions (zones de protection, de glissement, industrielles...) aient été prises en compte. Le cas échéant, on examinera les possibilités de rétention.

Réseau intercommunal

A court terme, le réseau intercommunal ne transporte, jusqu'à l'aval de la commune de Marly, plus que les eaux usées issues des collecteurs intercommunaux à l'amont, qu'elles proviennent des bassins d'eaux pluviales ou de raccordements direct de communes assainies en système séparatif. Cela signifie que ces eaux ne doivent plus être acheminées dans le bassin intercommunal d'eaux pluviales de Marly, Mais directement à la station d'épuration.

Le bassin intercommunal est donc réservé aux eaux pluviales issues des déversoirs du bassin versant Sarine de la commune de Marly. Il est aménagé pour satisfaire au critère de rétention (modification du déversoir,...). Un dégrilleur, des benues de rinçage et une installation de télégestion sont installés.

Un collecteur de contournement du bassin doit par conséquent être réalisé pour acheminer les eaux usées du collecteur intercommunal directement à la station d'épuration.

A moyen terme, toutes les communes sont assainies en système séparatif et le réseau intercommunal ne transporte plus que leurs eaux usées. Les bassins de rétention communaux et intercommunaux sont désaffectés.

COMMUNE DE MARLY

**Concept général d'évacuation des eaux
Bassin versant inférieur de la Gérine**



Commune

A court terme, l'assainissement actuel en système unitaire est maintenu.

Toutes les eaux usées du bassin versant Gérine sont acheminées au collecteur intercommunal, via les deux canaux de rétention pour les zones assainies en système unitaire.

Les eaux usées et pluviales du bassin versant Sarine sont acheminées, via les déversoirs d'orage existants, dans le bassin de rétention intercommunal qui leur est réservé.

La proportion d'eaux claires qui doit être extraite du réseau est importante. Cette intervention prioritaire peut être réalisée par infiltration, les possibilités étant favorables sur une grande partie de la zone urbanisée.

Ce mode d'évacuation, par infiltration, doit également être appliqué pour l'évacuation des eaux pluviales en tenant compte des restrictions (zones de protection, de glissement, industrielles...), dans la phase de transition vers un système d'assainissement général en séparatif.

A moyen terme, toutes les surfaces sont assainies en système séparatif. Les déversoirs d'orage et bassins d'eaux pluviales sont désaffectés.

Les eaux usées uniquement sont rejetées dans le réseau intercommunal.

Plans

Les plans de référence se trouvent sous les onglets :

- Concept général à court terme
- Concept général à moyen terme
- Etat de l'infiltration